

Communiqué de presse du 9 mars 2009

### **La FFMC fête le retrait de la procédure VE**

Malgré l'annonce, mardi 3 mars, par la DSCR<sup>1</sup> de l'abandon de la procédure VE<sup>2</sup> pour les deux-roues motorisés et la promesse de mettre en place une politique de sécurité routière basée sur la concertation, la FFMC reste toutefois vigilante et maintient la plupart de ses rassemblements les 21 et 22 mars prochains.

Grâce à l'action concertée des représentants du monde moto (FFMC, Mutuelle des motards, FFM<sup>3</sup> et branche deux-roues du CNPA<sup>4</sup>) mais aussi plus largement, à la mobilisation de tous les autres usagers de la route (Codever, l'ensemble des branches du CNPA et l'association 40 millions d'automobilistes), la procédure VE a été entièrement revue : exclusion pure et simple des deux-roues motorisés et des poids lourds, limitation pour les automobilistes aux seuls cas d'accidents avec une liste de critères de dangerosité réduite à 4 critères au lieu de 21.

Cette union historique, sans laquelle nos revendications n'auraient pas abouti, est la preuve que motards et automobilistes peuvent, ensemble, œuvrer à une meilleure sécurité routière dans le respect de leurs spécificités.

Cette victoire n'est qu'une étape dans le combat que mène la FFMC depuis près de 30 ans pour une véritable prise en compte des usagers de deux-roues motorisés dans la politique de sécurité routière.

L'annonce d'un « Grenelle du deux-roues motorisés » et la mise en place de groupes de travail ad hoc vont également dans le bon sens mais l'abondance des promesses de concertation ne saurait suffire à effacer les années de disette pendant lesquelles les motards ont sans cesse été pointés du doigt et trop régulièrement exclus du champ des négociations. Les revendications de la FFMC dépassent largement le cadre de la procédure VE et doivent aujourd'hui être entendues par les pouvoirs publics pour réduire l'accidentalité des motards et instaurer un véritable partage de la route.

C'est pour cela que la FFMC appelle tous les conducteurs de deux-roues motorisés et toutes les associations d'usagers de la route à rester solidaires lors des rassemblements organisés dans la plupart des départements, les 21 et 22 mars prochains, pour fêter notre victoire commune, rappeler ses propositions pour l'amélioration de la sécurité routière, et ainsi préparer l'avenir.

La liste des rassemblements actualisée sera mise à jour régulièrement sur le site internet de la FFMC nationale : [www.ffmc.asso.fr](http://www.ffmc.asso.fr)

*Contacts presse :*  
Philippe Leduncq 06.85..13.34.10  
Eric Thiollier 01.48.18.12.15

<sup>1</sup> Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières

<sup>2</sup> Véhicules Endommagés

<sup>3</sup> Fédération Française de Motocyclisme

<sup>4</sup> Conseil National des Professionnels de l'Automobile et du deux-roues